

Conseil d'Administration du 05 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 12 – CA

Attribution de subventions

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu la délibération n° 2022-05-BUR du Bureau du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 20 juin 2022 relatif aux attributions de subventions et portant avis favorable,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que décrites dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le Directeur à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Attributions de subventions – Conseil d'Administration du Parc national des Écrins

Demandeur	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre (territoire)	Montant de l'opération subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	% de financement proposé	Avis du bureau
Commune de La Grave	2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires	Restauration du moulin de Valfroide (La Grave)	140 000,00	35 000,00	35 000,00 (pour avis)	25,00 %	Favorable
La Chapelle-en-Valgaudemar	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Complément d'aide - Travaux de mise en valeur architecturale, de rénovation et de sécurisation de la chapelle du Rif du Sap (La Chapelle-en-Valgaudemar)	83 526,00	16 745,00	4 245,00 (pour avis – 12 500 déjà engagés en 2020)	20,05 %	Favorable
Total			223 526,00	51 745,00	39 245,00		